

**Date de convocation :** 23 juin 2017

**PRÉSENTS :** C. BRUNAUD ; N. SENAMAUD ; J-J. LAMY ; M. DOIRAT ; S. NANY ;  
M. MATHIEU ; Y. PINAUD ; C. PELTIER ; J. BRUN ; V. COMBELLE ;  
C. PUYCHAFFRAY ; C. VIDAL ; J. MANDON ; K. DELAGNIER.

**ABSENTS AVEC DÉLÉGATION :** A. DEBORD délégation à M. DOIRAT ;  
M. OLIVET délégation à N. SENAMAUD ;  
M-P. LARDY délégation à J. MANDON ;

**ABSENTS SANS DÉLÉGATION :** V. GATINIER ; P. BOILEAU.

**Secrétaire de séance :** J-J. LAMY

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2017 :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

**AFFAIRES GÉNÉRALES, MOYENS, FINANCES ET PROSPECTIVE :**

**1. Vote des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 :**

Sébastien NANY, Adjoint au maire, présente la proposition de tarification pour l'année scolaire 2017/2018, concernant le restaurant scolaire.

Cette proposition a été faite sur la base suivante :

- + 2 % sur les forfaits trimestriels des familles résidentes sur la commune de Bonnac-la-Côte ;
- + 5 % sur les forfaits trimestriels des familles non-résidentes sur la commune de Bonnac-la-Côte ;
- Sans modifier les tarifs relatifs aux repas exceptionnels et aux repas pour les adultes.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la tarification suivante :

Libellé	Année scolaire 2016/2017	Année scolaire 2017/2018
<b>ECOLE MATERNELLE</b>		
Forfait trimestriel (Résidents de la commune)	104,90 €	107,00 €
Forfait trimestriel (Résidents hors de la commune)	123,41 €	129,58 €
<b>ECOLE ÉLÉMENTAIRE</b>		
Forfait trimestriel (Résidents de la commune)	111,44 €	113,67 €
Forfait trimestriel (Résidents hors de la commune)	131,10 €	137,65 €
<b>TARIFS AUTRES</b>		
Repas exceptionnel (prix par jour)	3,45 €	3,45 €
Repas adulte (prix par jour)	5,00 €	5,00 €

**2. Vote des tarifs de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 :**

Sébastien NANY, Adjoint au maire, présente la proposition de tarification pour l'année scolaire 2017/2018, concernant la garderie scolaire.

Cette proposition a été faite sur la base suivante :

- + 2 % sur les tarifs des familles résidentes sur la commune de Bonnac-la-Côte ;
- + 5 % sur les tarifs des familles non-résidentes sur la commune de Bonnac-la-Côte ;

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la tarification suivante :

<b>Libellé</b>	<b>Année scolaire 2016/2017</b>	<b>Année scolaire 2017/2018</b>
<b>FAMILLES RÉSIDENTES SUR LA COMMUNE</b>		
Forfait Matin et Soir (pour famille n'ayant qu'un enfant)	2,97 € par jour	3,03 € par jour
Forfait Matin et Soir (pour famille ayant au moins 2 enfants)	2,81 € par jour	2,87 € par jour
<b>FAMILLES RÉSIDENTES HORS DE LA COMMUNE</b>		
Forfait Matin et Soir (pour famille n'ayant qu'un enfant)	3,30 € par jour	3,46 € par jour
Forfait Matin et Soir (pour famille ayant au moins 2 enfants)	3,12 € par jour	3,28 € par jour
<b>TARIFS POUR UNE GARDERIE PAR JOUR</b>		
Matin ou Soir (résidents la commune)	2,12 € par jour	2,16 € par jour
Matin ou Soir (résidents hors de la commune)	2,35 € par jour	2,47 € par jour

**Délibération N° 027-2017 - Adoptée à l'unanimité**

**3. Point sur les évolutions en matière de personnel :**

La fin de l'année scolaire approchant, un rapide retour est fait au Conseil Municipal sur les évolutions des effectifs durant l'année scolaire passée et les perspectives pour l'avenir.

L'année scolaire écoulée a vu quelques évolutions dans les effectifs de notre collectivité. Des remplacements de personnel ont ainsi été faits :

- Alric BATBEDAT en remplacement d'Alexandra MAÇON au service de restauration scolaire ;
- Céline DETREZ en remplacement de Nathalie MARQUES (congé maternité) en qualité d'ATSEM ;
- Justine GATHEN en remplacement de Sylvie PROVOST (retraite) en qualité d'agent polyvalent.

Alric BATBEDAT donnant entière satisfaction à son poste, il pourra bénéficier d'une embauche à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 suite à l'ouverture du poste par le Conseil Municipal. Il sera tout d'abord placé en situation de stagiaire, pendant un an. A la suite de cette période, Monsieur le Maire pourra décider de la titulariser en qualité d'Adjoint Technique Territorial.

Céline DETREZ a pu bénéficier d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E.) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, pour une période d'un an renouvelable une fois. Cet agent donnant également entière satisfaction, dans les missions qui lui ont été confiées, nous souhaiterions prolonger d'une année son contrat actuel.

Justine GATHEN a bénéficié d'une embauche à la faveur d'un accroissement temporaire d'activité, du fait des absences conjuguées de Sylvie PROVOST, ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite, et de Nathalie MARQUES, ayant souhaité bénéficier d'un congé parental.

Cette dernière ayant demandé à reprendre son activité à mi-temps à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, le contrat de Justine GATHEN prendra fin au mois de juillet 2017.

Pour la fin d'année 2017, des besoins dans l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pourraient voir le jour. Un point sera fait prochainement avec la personne en charge de l'animation de ce service.

Concernant les services techniques, une demande est faite auprès de Limoges Métropole pour augmenter les temps de mise à disposition de nos agents, pour le compte de l'entretien des voiries communales. De plus, une convention d'entretien du site du vélodrome communautaire est en cours de préparation. Dans ce cadre, notre commune estime à un demi-poste de travail le temps à consacrer à l'entretien du vélodrome et de ses abords ainsi que le ménage à faire des bureaux et autres locaux.

Dans la perspective où la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, accepte nos différentes demandes, nous pourrions alors envisager le recrutement d'un agent supplémentaire au sein des Services Techniques de notre commune.

## **URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE :**

### **1. Gestion des Biens de sections – demande officielle de transfert auprès de Monsieur le Préfet :**

Lors du Conseil Municipal du 19 mai dernier, Monsieur le Maire avait exposé l'intérêt, pour la commune, de disposer des biens de sections, notamment pour faciliter la gestion au quotidien de ces derniers.

Suite à cette présentation, il avait été voté les délibérations N° 017-2017 à 022-2017, permettant à la commune d'engager les transferts de ces dits biens.

Depuis, les services du Trésor Public nous ont transmis les attestations de prises en charges des taxes foncières, par le budget communal, pour les différents biens de sections de la commune, et ce depuis plus de trois ans.

C'est ainsi que Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander officiellement à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Vienne, de bien vouloir faire procéder au transfert des biens de sections suivants :

- Section de Bled ;
- Section de Lavaud, Lage et Bonnac ;
- Section du Monteil ;
- Section du Masbatin ;
- Section de Villechenoux ;
- Section de Lavaud.

***Délibérations N° 028-2017 à N° 033-2017 - Adoptées à l'unanimité***

## **INFRASTRUCTURE, TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS :**

## 1. Projet d'aménagement d'une zone 20 dans le centre bourg :

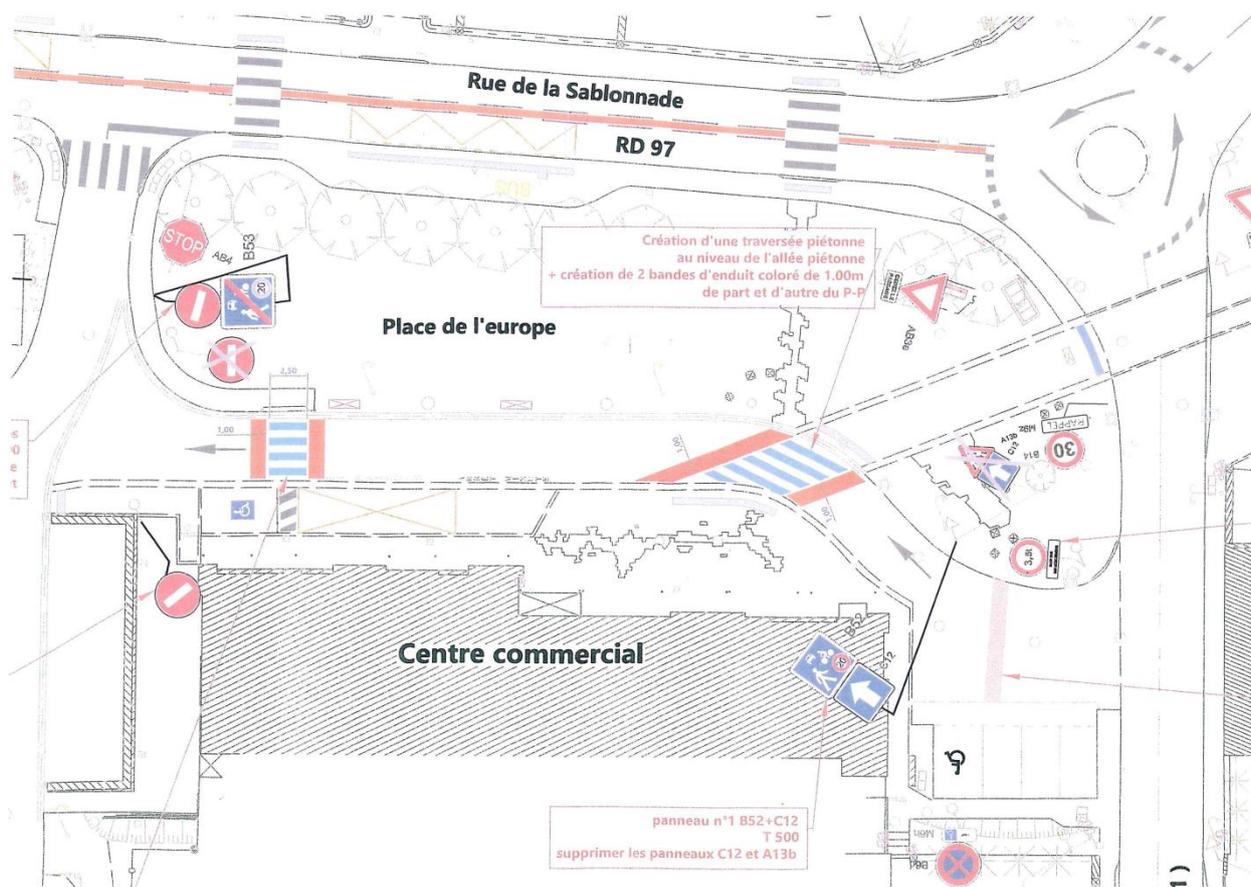
Monsieur le Maire expose la demande qui a été faite au service de Limoges Métropole, dans le but de sécuriser l'accès aux commerçants de la place de l'Europe.

La création d'une zone 20, a été imaginée, afin de favoriser la sécurité des piétons aux commerces de la place de l'Europe.

Cette zone impliquera la mise en place de signalisation verticale spécifique, renforcée par de la signalisation horizontale.

De plus, une observation récurrente avait été faite quant au non-respect du sens interdit sur la voie passant devant les commerces. Une bande blanche, matérialisant le « STOP » sera ainsi mise en œuvre, permettant une meilleure visualisation des panneaux déjà en place.

Le schéma ci-dessous, permet de mieux appréhender les évolutions à venir dans la zone concernée :



## 2. Projet d'aménagement d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre Bourg :

Ce projet de mise en sécurité du Centre Bourg se fera sur les trois axes sillonnant Bonnac-la-Côte : Rue de la Mazelle, Rue de la Sablonnade et rue du 8 mai 1945.

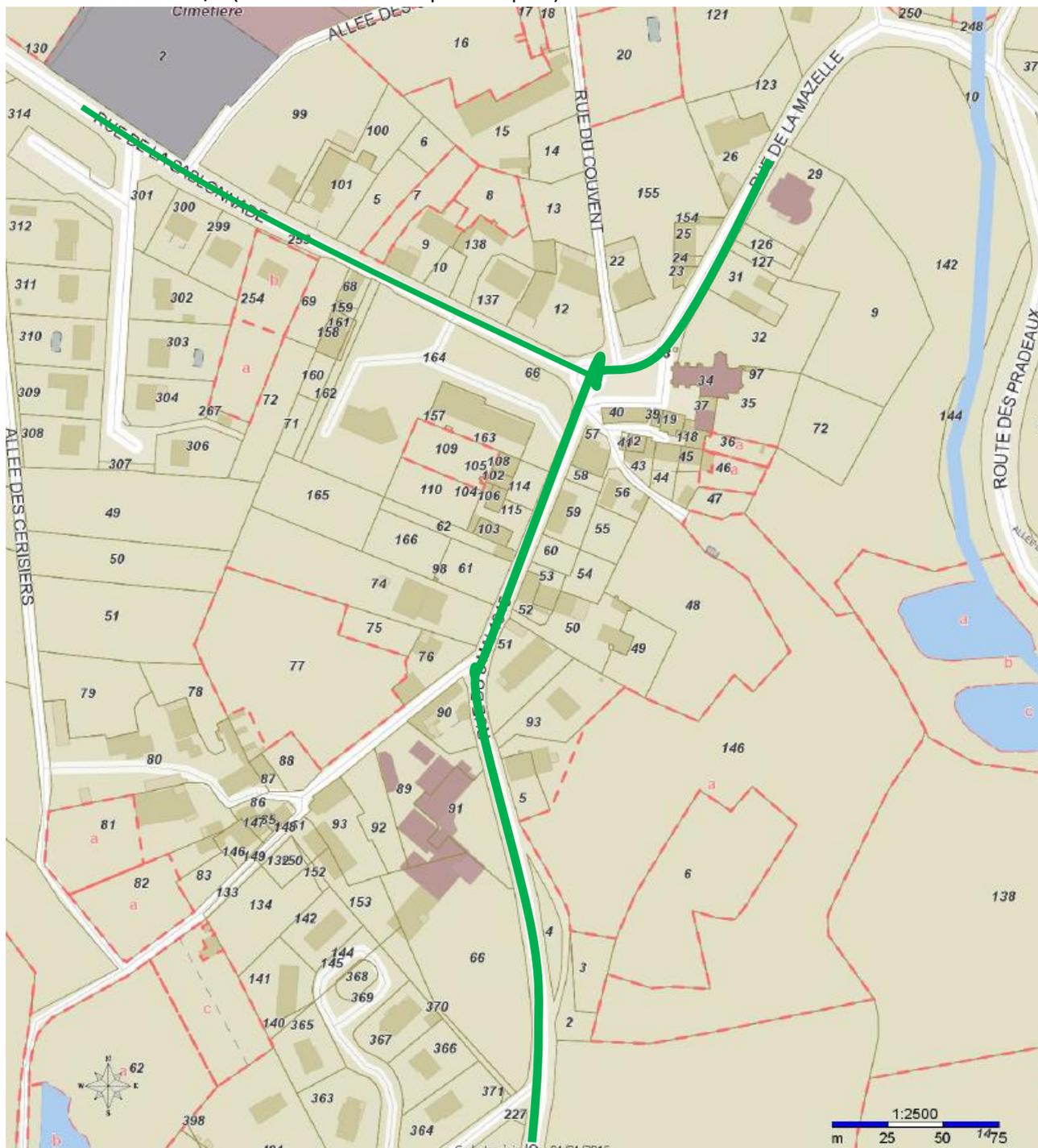
Une zone 30 se matérialise par la mise en place de panneaux de signalisation précisant que l'automobiliste rentre dans ce type de zone et par la mise en place de coussins berlinois (ralentisseurs).

Ces équipements seront ainsi mis en œuvre :

- Rue de la Mazelle : au niveau de la mairie ;
- Rue de la Sablonnade : au niveau du cimetière ;

- Rue du 8 mai 1945 : avant l'intersection avec la route menant à Goupilloux.

Ces différentes installations permettront de limiter l'ensemble du centre bourg de la commune à la vitesse maximale de 30 km/h (voir trait vert sur le plan ci-après).



### 3. Point sur les chantiers de voirie 2017 et perspectives pour 2018 :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des perspectives de chantier, en matière de voirie, pour l'année en cours :

- **Rue de la Basse Côte** : un dossier relatif à la loi sur l'eau doit être déposé auprès des services de l'état. En conséquence, ce projet risque d'être retardé de manière importante. De nouveaux chantiers devront être engagés avant celui-là.

- **Route de la Drouille Blanche** : une réfection de la chaussée est à l'étude et sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2017.
- **Rue de la Plière** : Réfection de la chaussée à entreprendre.
- **Route de Leychoisier – modes doux de déplacement –** : Le dossier est à l'étude auprès des services en charge du SDIAC. Des acquisitions foncières sont à prévoir et à négocier par Limoges Métropole avec les propriétaires des parcelles jouxtant la voie communale.
- **Projet d'aménagement de voirie dans le cadre des logements de Limoges Habitat** : Le retard que devrait prendre le dossier de la rue de la basse côte, et le lancement prochain du chantier par Limoges Habitat permet d'envisager ce dossier à courte échéance. Le chantier devrait débiter avant le 15 octobre prochain.
- L'année 2018 devrait être celle qui nous permettra de voir réaliser des travaux d'amélioration de la voirie entre Bonnac-la-Côte et Chaptelat. Les élus apprécient unanimement cette perspective.
- **Aire de co-voiturage** : Elle sera faite pour le mois de septembre 2017, à proximité de l'entrée sur l'autoroute, comme cela était prévu. Il sera installé un portique limitant la hauteur des véhicules qui pourront accéder à ce parking temporaire. De plus, un éclairage autonome sera mis en place.
- **Parking pour l'Ecole** : Une négociation est en cours avec le propriétaire du terrain situé en face de la rue de la plièrre. Le projet nécessiterait une superficie d'environ 1500 m<sup>2</sup> pour pouvoir disposer d'une quarantaine de places de stationnement.
- Un rappel est fait pour demander aux propriétaires de parcelles longeant des routes communales, de bien vouloir faire procéder aux élagages nécessaires. En effet, les services de transports scolaires ou de ramassages des ordures ménagères ont régulièrement alerté la mairie ces dernières semaines, suite à aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer. En outre, les services techniques de la commune ont été contraints à des interventions d'urgence suite aux derniers épisodes orageux.

## **ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION :**

### **1. Point sur le Marché Gourmand :**

Le prochain Marché Gourmand aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Les commerçants semblent toujours aussi satisfaits de leur activité sur le marché de Bonnac-la-Côte. Nous recevons également quelques sollicitations de la part de professionnels qui souhaiteraient étoffer l'offre présente sur ce marché.

Nous ne sommes pas en mesure d'accepter tout le monde car la volonté n'est pas de faire un grand marché régional d'une part et d'autre part, il n'y a pas la volonté de faire de la concurrence aux exposants et commerçants locaux présents.

### **2. Point sur le projet de développement d'une station de sports nature :**

Jean-Jacques LAMY, Adjoint au Maire, expose les avancées concernant ce dossier et notamment son imbrication au sein des contrats territoriaux signés par Limoges Métropole.

Actuellement, ces derniers sont à mi-parcours et un premier bilan est en cours au niveau communautaire.

Pour ce qui concerne la région Nouvelle Aquitaine, des dossiers devraient être déposés pour le mois de décembre 2017. Dans ce cadre, un rapprochement avec le dossier préparé par la communauté de communes ELAN pourrait être un atout, pour les deux projets.

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole projette de financer une étude sur le développement d'une station régionale en faveur du vélo.

## **JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ACTION SOCIALE :**

### **1. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque :**

Monsieur le Maire présente le projet de convention constitutive du groupement d'achat, proposé par la bibliothèque départementale de prêt.

La commune bénéficiait déjà de ce marché, pour les fournitures de la bibliothèque communale. Il s'agit donc d'un renouvellement de notre adhésion, engageant la commune à une dépense minimum de 120 € HT par année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

***Délibération N° 034-2017 - Adoptée à l'unanimité***

### **2. Point sur l'avancée du projet de construction des logements par Limoges Habitat :**

Monsieur le Maire présente les dernières avancées sur le dossier mené par Limoges Habitat.

Le chantier devrait débuter dans le courant du mois d'octobre 2017. Avant cela, des travaux préparatoires pour l'accessibilité devraient être réalisés par Limoges Métropole en termes de voirie. En parallèle de ce travail, les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement et de téléphonie devraient être faits.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE :**

### **1. Point sur le FPIC :**

La reprise de la compétence Eclairage Public par la ville de Limoges a engendré une baisse du coefficient d'intégration fiscale.

Ceci, ajouté au non passage en Communauté Urbaine a eu pour conséquence de voir l'enveloppe du FPIC 2017 diminué.

Cette baisse aura sûrement des répercussions sur les communes bénéficiaires du reversement de la part de Limoges Métropole.

Les budgets communaux doivent donc continuer, plus que jamais, à respecter le principe de prudence budgétaire.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Fête du sport :**

Elle se déroulera le 16 septembre prochain, après-midi. Une fanfare de Chaptelat sera présente pour animer cet évènement, en présence des commerçants locaux, qui s'occuperont de la partie « buvette ».

Outre les équipements sportifs communaux, le vélodrome communautaire sera également ouvert pour l'occasion, offrant la possibilité à tout un chacun de pouvoir découvrir le vélo sur piste par le biais de baptême.

L'accès à la grande piste sera ainsi encadré par l'animatrice de Limoges Métropole alors que la petite piste sera encadrée par l'association Bonnac VTT.

### **- Fête de la musique 2017 :**

Monsieur le Maire a tenu à féliciter les organisateurs de cet évènement (Cédric Peltier et Yves Pinaud) qui connaît un succès grandissant au fil des années.

Les organisateurs ont le sentiment que l'évènement accueille de plus en plus de monde.

Les services municipaux souhaiteraient que l'évènement ne soit pas prévu sur le même week-end que la fête de l'école. Cela permettrait notamment de faciliter la logistique autour de ces deux manifestations.

### **- Elections Présidentielles et Législatives :**

Monsieur le Maire a tenu à remercier les services municipaux pour l'organisation des 2 scrutins que nous avons dû organiser cette année.

Il a également remercié les élus qui ont participé activement à la tenue des bureaux de vote. Toutefois, Monsieur le Maire a fait part des difficultés à organiser les permanences des bureaux de votes, du fait de l'absence répétée de certains élus. Ainsi, il est rappelé que le maire, les adjoints et les conseillers municipaux ont l'obligation légale de tenir les bureaux de vote. D'une part, l'exonération de cette mission ne peut être faite que dans des cas de force majeure. D'autre part, il en va du respect de nos concitoyens électeurs.

**Fin de séance à 22h00**